

CLÉ N°1

IDENTIFIER le ou les ravageur(s) présent(s) au vignoble

POURQUOI ? Il existe plusieurs espèces de tordeuses nuisibles dans le vignoble français. Il s'agit de bien déterminer le ravageur présent pour adapter la lutte.

Les plus connues

- **Eudémis (*Lobesia botrana*)** : 2 à 4 générations par an.
 - o G1 (mai) : dégâts de larves sur boutons floraux >> glomérules.
 - o G2 (juin-juillet) & G3 – voire G4 (août-septembre) : dégâts de larves sur les baies >> risque de pourriture(s).
- **Cochylis (*Eupoecilia ambiguella*)** :
1 à 2 générations par an, cycle similaire mais moins mobile.
- **Eulia (*Argyrotaenia pulchellana*)** :
2 à 3 générations par an, cycle similaire à Eudémis

En développement dans le Sud :

- **Pyrale du Daphné (*Cryptoblabes gnidiella*)** : 1 à 2 générations par an sur la vigne
 - o Souvent confondue avec Eudémis en août – septembre : dégâts de larves sur les baies >> risque de pourriture(s).



4 Clés

POUR RÉUSSIR VOTRE LUTTE CONTRE LES TORDEUSES DE LA VIGNE



Par Johanna SIGEL
Chef Marché V.A.M, experte en Vigne

CLÉ N°2

SURVEILLER pour mieux anticiper et adapter la stratégie

POURQUOI ? Le piégeage collectif (sexuel et alimentaire) est essentiel pour suivre la dynamique des vols. Combiné à un suivi des pontes et des perforations à la parcelle, il permet de déclencher les interventions au bon moment avec le bon produit. La mise en place de confusion sexuelle ne dispense pas d'un suivi régulier pour décider le cas échéant d'un appui insecticide en cas de forte pression.

- **Installer des pièges à phéromones et/ou alimentaires**
pour mesurer la pression parasitaire et suivre la dynamique des vols.
- **Observer les grappes** : seuil indicatif >> 10 glomérules/100 grappes en G1 ou directement 10 perforations/100 grappes en G2 pour une intervention en G2 ; 5 à 10 perforations/grappes en G2 pour une intervention préventive en G3





**Pour toute
information
contactez
votre distributeur**

CLÉ N°3

PRIVILÉGIER les solutions de biocontrôle pour une gestion intégrée

POURQUOI ? Réduire les insecticides conventionnels, préserver la faune auxiliaire et répondre aux attentes environnementales.

- **Les leviers disponibles :**
 - **Confusion sexuelle** pour perturber la rencontre entre les mâles et les femelles ravageurs, limiter les accouplements donc limiter les pontes et les dégâts
 - La phéromone ou cocktail de phéromones émis en confusion sera adapté(e) au(x) type(s) de tordeuse(s) visée(s).
 - **Micro-organismes : *Bacillus thuringiensis* (Bt)** en traitement larvicide.
 - **Macro-organismes : Trichogrammes** en parasitoïdes d'œufs.

CLÉ N°4

ADAPTER le dispositif de confusion sexuelle selon les stratégies

POURQUOI ? Les systèmes de confusion longue durée permettent de gérer toute la saison avec une pose au printemps, la confusion liquide permet de cibler ponctuellement 1 ou 2 générations selon le besoin.

CheckMate® Puffer LB

(Eudémis solo) ou LB/EA (Eudémis + Cochylys) :
confusion active longue durée

- o **Diffusion jusqu'à 6 mois** avec une pose rapide (15 min/ha) en début de saison
- o **Diffusion régulière et optimisée** uniquement le soir et la nuit lorsque les papillons sont actifs
- o **Utilisable en Agriculture Biologique.**

Subvert® :

confusion liquide innovante idéale pour contrôler la 2^e et la 3^e génération de papillons

- o **Application par pulvérisation**, sans pose ni dépose.
- o **Formulation microencapsulée haute performance** pour une diffusion régulière sans incidence des températures
- o **Adaptation de la rémanence** selon la dose utilisée : 2, 3 ou 4 semaines de diffusion
- o **Utilisable en Agriculture Biologique.**

Une lutte efficace contre les tordeuses repose sur l'anticipation, les observations et la combinaison des leviers (confusion sexuelle, insecticides). Les solutions innovantes comme CheckMate® Puffer et Subvert® sécurisent la protection tout en respectant la biodiversité et les exigences réglementaires.

Sensibilisants cutanés -Cat. 1 B ; Dangers pour le milieu aquatique -Danger chronique, cat. 3

ATTENTION
H223 : Aérosol inflammable
H229 : Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur
H315 : Provoque une irritation cutanée
H317 : Peut provoquer une réaction cutanée allergique
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Aérosols inflammables Cat. 2 ; Aérosols inflammables Cat. 3 ; Corrosion cutanée/irritation cutanée -Cat. 2 ; Sensibilisants cutanés -Cat. 1 B ; Dangers pour le milieu aquatique -Danger chronique, cat. 3



SUBVERT® - AMM n°: 2250259 - 185,5 g/l (E-Z)-7,9- Dodecadien-1-yl acétate (Phéromone de lépidoptères à chaîne linéaire) - ©marque déposée et détenteur de l'AMM : Sutura Europe Biocontrol S.L.P210: Éviter de respirer les vapeurs. P280 Porter des gants de protection. P302 + P352 En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon. P332 + P313 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage, pour les cultures attractives, selon les conditions fixées par l'arrêté du 20 novembre 2021 pour les usages caractérisés par « emploi possible ». DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 8.347.208 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896Bonneil - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 45 - Agrément n° A001561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.
CHECKMATE PUFFER CM-PRO® - AMM n°: 2200388 - 90,3 g/kg (E-E)-8,10 Dodecadien-1-ol (Phéromone de lépidoptères à chaîne linéaire (SCIP)) - ©marque déposée et détenteur de l'AMM : Sutura Europe Biocontrol S.L.P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer ; P251 : Récipient sous pression : ne pas perfore, ni brûler, même après usage P273 : Éviter le rejet dans l'environnement ; P280 : Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux ; P410-P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 40°C ; P501 : Éliminer le récipient conformément à la réglementation nationale.SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 8.347.208 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896Bonneil - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 45 - Agrément n° A001561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.Décembre 2025 - Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr 36 30 - Fax : 05 53 66 30 45 - Agrément n° A001561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.
Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations.

DE SANGOSSE
by DSG

#PositiveProduction®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ET LES ADJUVANTS AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.